

RELEVÉ DES DÉCISIONS

CONSEIL MUNICIPAL du 12 août 2019

18h00

Présents : M. Marc **BAUER**, M. Gérard **MATTIS**, Mme Emmanuelle **VAUDEY**, M. Michel **BOBBI**, Mme Audrey **NALIN**, M. Sébastien **FRISON** Mme Denise **BONNEVIE**, M. Didier **BONNEVIE**, M. Jean Charles **BORASO**, Mme Marie Laure **MATTIS**, M. Nicolas **MORIANO**, M. Philippe **BOREL**, Mme Dominique **MAIRE**, M. Patrick **MARTIN**, Mme Véronique **PESENTI GROS**

Absents : Mme Florence **COSTERG**, Mme Jane **GRIFFITHS** (procuration à Mme Denise **BONNEVIE**) M. Pascal **NARBONI** (procuration à M. Marc **BAUER**) Mme Corinne **REVERSADE**

Secrétaire de séance : Mme Denise **BONNEVIE**

La convocation a été envoyée le 30 juillet 2019

La convocation a été affichée le 30 juillet 2019

Point N° 1 :

Convention Loi Montagne – Hôtel Pub Moris

Après délibérations le conseil municipal, **à l'unanimité**, approuve le projet de convention qui lui est proposé, autorise M. Le maire à finaliser ce projet de convention, autorise M. le Maire à signer ladite convention et tout document afférent à cette affaire

Point N° 2 :

Restaurant le Belvedere – modification de l'exploitant

Après délibérations, le conseil municipal, **à l'unanimité**, accepte et approuve la candidature de la SARL ALTIREST, autorise la modification de l'exploitant du restaurant « Le Belvedere » et autorise M. Le Maire à signer tous documents entérinant ce changement d'exploitant.

Point N° 3 :

Décision modificative budgétaire N° 2 -exercice 2019 budget ville

Après délibérations, le conseil municipal, approuve la décision modificative budgétaire N° 2 du budget ville 2019

VOTE : 13 POUR

4 CONTRE (Borel/Maire/Martin/Pesenti Gros)

Point N° 4 :

Décision modificative N° 1 – exercice 2019 budget équipements culturels et sportifs

Après délibérations, le conseil municipal, approuve la décision modificative budgétaire N° 1 du budget équipements culturels et sportifs 2019

VOTE : 13 POUR

4 CONTRE (Borel/Maire/Martin/Pesenti Gros)

Point N° 5 :

Tarifs des parkings couverts et de surface – saison 2019/2020

Après délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs qui lui sont présentés

Point N° 6 :

Demande de subvention pour l'installation d'une aire de jeux pour enfants au lieudit « Les Lèches »

Après délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à solliciter l'octroi d'une subvention pour ces travaux, auprès du conseil départemental de la Savoie, demande l'autorisation au conseil départemental de la Savoie de pouvoir commencer les travaux par anticipation, sans préjuger des aides éventuelles qui pourraient être attribuées et autorise M. le Maire à signer l'ensemble des pièces afférentes à cette opération

Point N° 7 :

Demande de subvention pour l'installation d'une aire de jeux pour enfants au lieudit « Plaine de la Daille »

Après délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à solliciter l'octroi d'une subvention pour ces travaux, auprès du conseil départemental de la Savoie, demande l'autorisation au conseil départemental de la Savoie de pouvoir commencer les travaux par anticipation, sans préjuger des aides éventuelles qui pourraient être attribuées et autorise M. le Maire à signer l'ensemble des pièces afférentes à cette opération

Point N° 8 :

Demande de subvention auprès du conseil départemental de la Savoie pour la numérotation des rues

Après délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à solliciter l'octroi d'une subvention pour ces travaux, auprès du conseil départemental de la Savoie, demande

l'autorisation au conseil départemental de la Savoie de pouvoir commencer les travaux par anticipation, sans préjuger des aides éventuelles qui pourraient être attribuées et autorise M. le Maire à signer l'ensemble des pièces afférentes à cette opération

Point N° 9 :

Demande de subvention pour les travaux de reprise de l'aménagement des arrêts de bus et piétonnier du rondpoint des pistes

Après délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à solliciter l'octroi d'une subvention pour ces travaux, auprès du conseil départemental de la Savoie, demande l'autorisation au conseil départemental de la Savoie de pouvoir commencer les travaux par anticipation, sans préjuger des aides éventuelles qui pourraient être attribuées et autorise M. le Maire à signer l'ensemble des pièces afférentes à cette opération

Point N° 10 :

Demande de subvention auprès du conseil départemental de la Savoie pour l'aménagement de la rue de la Balme

Après délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à solliciter l'octroi d'une subvention pour ces travaux, auprès du conseil départemental de la Savoie, demande l'autorisation au conseil départemental de la Savoie de pouvoir commencer les travaux par anticipation, sans préjuger des aides éventuelles qui pourraient être attribuées et autorise M. le Maire à signer l'ensemble des pièces afférentes à cette opération

Point N° 11 :

Avenant N° 1 au contrat de délégation par affermage du service public de l'assainissement collectif

Après délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de conclure un avenant au contrat de délégation par affermage du service public de l'assainissement collectif et autorise le Maire à signer ledit avenant

Point N° 12 :

Avenant N° 1 au contrat de délégation du service public de distribution d'eau potable

Après délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de conclure un avenant au contrat de délégation du service public de distribution d'eau potable et autorise le Maire à signer ledit avenant

Point N° 13 :

Tarification services publics de l'eau potable et de l'assainissement : surtaxes communales

Après délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs qui lui sont proposés.

Point N° 14 :

Avenant au marché d'assurances lot n° 2 - dommages aux biens

Après délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer un avenant avec le cabinet Assurances des Vallées - MMA

Point N° 15 :

Multi accueil les bouts d'choux – convention d'objectifs et de financement

Après délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. Le Maire à signer, avec la CAF de la Savoie la convention d'objectifs et de financement pour le multi-accueil « les bouts d'choux » pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023

Point N° 16 :

Multi accueil les Bouts d'choux – contrat enfance jeunesse

Après délibérations, le conseil municipal, approuve les fiches actions du Contrat Enfance Jeunesse, approuve le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse pour une période de 4 ans (du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2022) et autorise la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise à déposer ce dossier à la CAF de la Savoie.

VOTE : 13 POUR et 4 ABSTENTIONS
(Borel/Maire/Martin/Pesenti Gros)

Le Maire,
Marc BAUER

